



PÔLE DE COOPÉRATION  
DES ACTEURS DE  
LA FILIÈRE MUSICALE  
EN RÉGION SUD & CORSE

Marseille, le 23 février 2019

Objet :

**COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU Mercredi 13 février 2019  
Lieu : La Gare de Coustellet (84)**

**Présents :**

**Olivier Corchia – Thierry Noygues - Pierre Chaix – Sarah Lepetre – Benoit Fremin du Sartel  
– Laure Chénieux – Yohann Otokpa – Stéphane Soler – Jean Marie Kerinec (Juario)**

**Pouvoirs :**

**Olivier jacquet donne pouvoir à Pierre Chaix  
Emmanuelle Tirmarche donne pouvoir à Juario  
Frédéric André donne pouvoir à Olivier Corchia**

**Ouverture de la séance à 14h45 par le Président**

Rappel de l'objectif principal de cette séance

– Prochaine assemblée générale du PAM et renouvellement par tiers du conseil d'administration.

Souhaite que cette prochaine assemblée soit la plus transparente et fluide possible.

Le président passe à la lecture des articles du règlement et statut, à prendre en compte pour les élections du prochain conseil d'administration.

Rappelle que tout candidat au conseil d'administration doit être à jour de sa cotisation et que les candidatures seront recevables jusqu'au 26 Février dernier délais.

Lors de l'assemblée générale tout adhérent non à jour de sa cotisation ne pourra prendre part aux votes.

Le Président précise que tout membre du conseil d'administration doit être représentant décisionnaire d'une structure morale (président, directeur, gérant, administrateur ou membre mandaté par le président de la structure).

L'élection du nouveau conseil d'administration se fera en deux temps :

- Tirage au sort des sept administrateurs sortants
- Annonce des nouvelles candidatures aux postes vacants
- Election du conseil d'administration par vote à bulletin secret (à main levée si les adhérents y sont favorables et si autant de candidatures que de sièges vacants)

### **Mode opératoire de l'élection du CA :**

Le conseil d'administration met en place la politique de la structure sur 3 ans et le Président peut lui être renouvelé tous les ans et porte la politique définie par le CA

Lors de l'assemblée générale avant de procéder aux votes, désigner :

- Scrutateurs : 2 personnes (Stéphane Biancarelli) + 1 autre personne du CA
- 1 secrétaire de séance : Olivier Corchia

### **Point sur les absences administrateurs lors des conseils d'administrations et sur les cotisations administrateurs non réglées :**

Pour rappel :

Les administrateurs ne doivent pas comptabiliser plus de 3 absences consécutives non excusées au conseil d'administration au cours d'une année.

2 administrateurs n'ont pas respecté cette règle :

MJC du Briançonnais :

Par le fait de l'éloignement de la structure, l'administrateur n'a pu se rendre qu'à une seule séance de conseil d'administration et nous le déplorons.

Le conseil d'administration de ce jour a jugé qu'il n'était donc plus possible de garder un siège pour une structure si peu présente.

Vote exclusion possible du CA

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 2

La MJC du Briançonnais ne pourra donc pas se représenter au CA du PAM pour cette saison.

La Plage Sonore

Absences trop souvent répétées, le conseil d'administration demande à ce que les séances soient suivies désormais pour éviter l'exclusion.

Rappel de deux factures d'adhésions non réglées 2017 et 2018

Le conseil d'administration demande à ce que ces deux factures et celle de 2019 soient réglées avant le 26 février.

Sans ces règlements l'administrateur ne pourra se représenter au prochain conseil d'administration.

Nomad'Café : Représenté par Thierry Noygues

Dernière alerte du conseil d'administration pour règlement de la cotisation 2018

Point sur les emplois :

Thierry Noygues et Nadine Verna font un point sur l'arrivée de nouveaux emplois au PAM

Poste assistante administrative et supervision poste com : Annie Coppin

Poste assistante communication : Renée Dorméus-Omiscar

Jean Marie Kerinec (Juario) :

Bilan annuel de David Llodra repoussé après les vacances pour cause d'emploi du temps chargé de chacun.

Courrier de Frédéric André – Antenne iNOUïs du PDB :

Lecture du courrier de Frédéric André (bilan sélection iNOUïs)

Le constat des membres : pauvreté du propos artistique cette année

Crédibilité du Pam sur le soutien à l'émergence artistique en région

Comment fait-on la part des choses entre les critères « extrême découverte » du réseau printemps et des artistes déjà repérés.

Orientation du conseiller très présent cette année. Assoir nos propres positions et convictions sur les votes.

Donner les armes à l'antenne pour affirmer les choses face aux conseillers réseau printemps quelques fois trop présents.

Importance du 1<sup>er</sup> jury (sélection fine des membres du jury qui ont une vision très professionnelle des artistes potentiellement inouis sur leur territoire – travail d'accompagnement, de repérage sur l'année)

Thierry Noygues :

Tout le monde peut faire candidature (accompagné ou non accompagné)

Que met-on derrière les mots : émergence (qu'est ce que ça veut dire)

1<sup>ere</sup> scène n'est pas émergent

Encore vert : question de territoire

Critère réseau printemps : pas encore repérés par le milieu professionnel – Comment chacune des régions prennent en considération ce critère ?

Dispositif d'accompagnement des groupes régionaux : lesquels et comment ils sont pris en compte.

Constitution du 1<sup>er</sup> jury très important et quels critères pour la sélection d'un jury

Faire confiance aux gens qui sont pros sur le territoire

Sélection abattage sur les candidatures au premier tour > la clé

Comment relier correctement les inouis et le Q2T

Travail de l'Ami sur le repérage avec l'Open Box à associer également ainsi que les lieux de diffusion sur leur territoire qui font vraiment du repérage

Prise en compte des différents dispositifs et de ceux qui font de l'accompagnement

Laure Chénieux :

Précise que les sélectionnés iNOUïs qui se retrouvent sur scène au Printemps de Bourges doivent avoir déjà une certaine maturité scénique pour se présenter devant un tel parterre de professionnels. Ce tremplin est bien plus qu'un simple tremplin régional.

Elle propose également un accompagnement en formation sur l'Autoproduction, comme elle a pu le faire pour les artistes de la précédente sélection iNOUïs.

Formation qui a eu un fort succès auprès des artistes.

Cette formation peut aussi se dupliquer sur d'autres dispositifs Q2T ou autres.

Voir comment le Pam pourrait les financer.

Candidatures au Conseil d'administration :

Laure Chénieux : ne se représentera plus au conseil d'administration car plus assez active dans sa branche mais reste bien évidemment adhérente.

Stéphane Soler : Fera certainement une proposition pour un poste au bureau si réélu

Olivier Corchia : Après son engagement à la présidence de Phonopaca sur 2 mandats puis du Pam, le président annonce qu'il ne se représentera pas au poste de président et qu'il souhaite quitter le conseil d'administration pour laisser la place à de nouveaux entrants.

Thierry Noygues : précise qu'il va demander au Nomad'Café de procéder au règlement de ses factures d'adhésion et qu'il sera à nouveau candidat au conseil d'administration et bureau si

Réunion comité des dispositifs :

Nadine Verna précise qu'il faudra rapidement mettre en place un comité des événements qui statuera sur les critères artistiques et techniques de chaque projet.

Séance close à 18h

Le Président,  
Olivier Corchia

La secrétaire,  
Sarah Lepêtre